

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Une consultation du public relative au projet éolien « PLAINE DU NUTIN » de la société ENERTRAG POITOU CHARENTES XIV SAS, activité figurant à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, situé sur la commune de Surin et comportant trois éoliennes d'une hauteur de 180 mètres bout de pale et d'un poste de livraison est organisée du 18 mai au 18 août 2026.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet soumis à évaluation environnementale seront consultables via le lien suivant :

plainedunutin-consultation.fr

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être effectuées pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet dédié à la consultation du public via le même lien. Elles pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Surin – 8 rue de la Tour - 86250 SURIN avec la mention « PLAINE DU NUTIN ».

Monsieur Jacky MICHAUD, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 10 mars 2026, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

- **réunion publique d'ouverture de la consultation le mercredi 20 mai 2026 à partir de 18h30 à la salle polyvalente de Surin, 8 rue de la Tour (accès libre, mais pour des raisons de sécurité, limité à la capacité de la salle)**
- **réunion publique de clôture de la consultation le jeudi 06 août 2026 à partir de 18h30 à la salle polyvalente de Surin, 8 rue de la Tour (accès libre, mais pour des raisons de sécurité, limité à la capacité de la salle)**

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de SURIN selon le calendrier suivant :

Lundi 1^{er} juin 2026 de 09h00 à 12h00
Vendredi 26 juin 2026 de 09h00 à 12h00
Lundi 20 juillet 2026 de 09h00 à 12h00

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS ENERTRAG POITOU CHARENTES XIV – 9 mail Gay Lussac – 95000 NEUVILLE-SUR-OISE – M. Max BOISSON, Chef de projet – max.boisson@enertrag.com – 06.72.76.45.84 ou M. Marc SERRA, Responsable développement – marc.serra@enertrag.com